Règlement
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA ENDURANCE KARTING 2024

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
Référence Enregistrement
N° : CK 2024 / 24
DATE : 05.03.2024

Table des matières

Article I. Organisation. 3
Section I.1 Organisateur. 3
Section I.2 Contacts et adresse du circuit. 3
Section I.3 Règlements de référence. 3
Article II. *Calendrier* 3
Section II.1 Horaires. 3
Article III. Modalités de participation. 4
Section III.1 Hyper Kart. 4
Section III.2 Challenger (clé en mains). 4
Article IV. Participation à l'épreuve. 5
Section IV.1 Pilotes admis. 5
Section IV.2 Dispositions spécifiques. 5
Section IV.3 Interventions piste. 6
Section IV.4 Ravitaillement/passage aux stands. 6
Article V. Matériel et Equipements (karts et matériels admis). 7
(a) Châssis. 7
(b) Moteurs. 8
(c) Pneumatiques (vendus par l'organisateur). 8
(d) Eclairage du kart (24 Heures). 8
(e) Panneautage. 8
(f) Carburant. 8
(g) Huile de mélange. 8
(h) Autres points spécifiques. 8
Article VI. Déroulement de l'épreuve. 9
Section VI.1 Horaires des meetings (annexe 1). 9
Section VI.2 Enregistrement des équipages. 9
Section VI.3 Enregistrement du matériel et des équipements. 9
Section VI.4 Briefing. 9
Section VI.5 Essais (24 Heures). 9
Section VI.6 Procédure de mise en grille. 9
Section VI.7 Procédure de course. 10

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

Section VI.8 Procédure d'arrivée. 10
Section VI.9 Procédure de podium. 10
Section VI.10 Classement de chaque épreuve. 10
Section VI.11 Classement du championnat. 10
Article VII. Contrôles et pénalités. 11
(a) Pénalités à caractère général 11
(b) Pénalités châssis/carénage. 11
(c) Pénalités de poids. 12
(d) Pénalités de matériel. 12
(e) Pénalités pour infractions sur la piste (sur décision des Commissaires Sportifs) 12
(f) Pénalités pour dépassement de vitesse maximum autorisée dans la voie des stands. 12
Article VIII. Annexe 1 - Horaires prévisionnels 24 heures 13
Article IX. Annexe 1 - Horaires prévisionnels 6 Heures 13
Article X. Annexe 2 – Procédure Safety Kart 14
(a) Neutralisation de la course : Kart de Sécurité "Safety Kart" 14

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

Règlement
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA ENDURANCE KARTING 2024

Article I. Organisation.

Section I.1 *Organisateur.*

L'Association Sportive de Karting ACO LE MANS organise le CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024.
La compétition aura le statut de course Nationale.

Section I.2 *Contacts et adresse du circuit.*

Karting des 24 Heures

Route du Chemin aux bœufs 72100 LE MANS
☎ 02 43 40 80 01 02 43 40 21 43
E-mail accueil-karting@lemans.org
Site Internet : www.lemans-karting.com
Facebook : 24 Heures Karting | Facebook

Section I.3 *Règlements de référence.*

Tous les pilotes, concurrents, officiels participant au CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions :

- Des Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA,
- Du Code Sportif International (« le Code »),
- Du présent Règlement Sportif (FFSA).
- Du Code de Conduite sur Circuits de Karting,
- Du règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »),
- Du règlement des Coupes de Marque (FFSA et International),
- Du règlement de la Compétition.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

Les épreuves auront lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'ajourner ou d'avancer les épreuves selon les circonstances. Dans ce cas, il avisera les concurrents dans les délais les plus brefs et leur remboursera exclusivement le droit d'engagement.

Article II. Calendrier.

Le CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 se déroulera en 3 épreuves et donnera lieu à un classement général du CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024

6H du MANS 2024	*18 mai 2024*	*Circuit CIK*
6H du MANS 2024	*29 juin 2024*	*Circuit Alain PROST*
24H KARTING LE MANS	*23/24/25 août 2024*	*Circuit CIK*

L'ASK ACO se réserve le droit de modifier ce calendrier en cas de force majeure.
L'ASK ACO se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas d'un nombre d'engagements inférieur à 20.

Section II.1 *Horaires.*

Les horaires seront communiqués 1 mois avant la date des épreuves

Article III. Modalités de participation.

Les concurrents pourront participer aux épreuves dans 2 catégories : ***Hyper Kart*** ou ***Challenger***.

Section III.1 *Hyper Kart.*

Le concurrent participe à l'épreuve avec son propre kart et sa propre organisation.

- Châssis PRAGA Dark LE MANS, moteur Marque ROTAX, Type NATIONALE FFSA/J125 Max, J125 Max avec pièces EVO et 125 Junior Max evo FFSA- 125 cm^3, poids 145 Kg,
- Châssis PRAGA Dark LE MANS, motorisation KA100, poids 145 Kg.
- Châssis PRAGA Dark LE MANS, moteur Rotax 125 MAX EVO, poids 160 Kg.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'ACO,

- Avant le 17 juin 23 :59 pour les 24Heures, 1 600 € TTC,
- 3 semaines avant l'épreuve pour chacune des 6 Heures, 400 € TTC.

Les inscriptions devront se faire via notre site www.lemans-karting.com :

- Pour chaque épreuve de 6 Heures, il est demandé l'intégralité du montant de 400€ à l'inscription.
- Pour les 24 Heures, il est demandé l'intégralité du montant de 1600€ à l'inscription.

Les concurrents prioritaires pour participer aux 24 Heures seront ceux ayant participés aux deux épreuves de 6 Heures ou à défaut ayant participés à une épreuve de 6 Heures.

Les sommes versées au titre de l'inscription pour les épreuves de 6 Heures et les 24 Heures seront conservées par l'organisateur en cas de désistement ou annulation du fait du concurrent quel que soit le motif.

Section III.2 *Challenger (clé en mains).*

Le concurrent participe à ***l'ensemble du CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024*** avec un kart mis à sa disposition par l'ACO avec la maintenance technique et mécanique gérée par l'ACO.

- Châssis PRAGA Dark LE MANS, motorisation KA100, poids 155 Kg.

L'inscription au CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 , comprenant les deux épreuves de 6 Heures et les 24 Heures karting, devra se faire via notre site www.lemans-karting.com.

Le tarif du CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 est de 21 900€TTC.

Un tarif de lancement early booking de 17 900€ TTC est appliqué jusqu'au 31 Mars 2024.

Au moment de l'inscription, 1 000 euros TTC d'arrhes devront être versées par le Client.
Le solde devra parvenir à l'ACO selon les modalités suivantes :

- 6 000€ TTC plus (+) 1 000€ relatifs au dépôt de garantie mentionné à l'article 6.5 des CGPL avant le 31 mars 2024 ;
- 6 000€ TTC avant le 1er avril 2024 (obligatoire pour participer à l'Epreuve de 6 Heures du 18 mai 2024) ;
- 4 900€ TTC avant le 1er juin 2024 (obligatoire pour participer à l'Epreuve de 6 Heures du 29 juin 2024 et des 24 Heures) ;
- 4 000€ TTC avant le 1er juillet 2024 pour les Clients qui n'ont pas bénéficié du tarif early-booking.

Les concurrents étant hors du délai early-booking devront s'acquitter en plus des arrhes versés à l'inscription de toutes les sommes demandées à échéance pour participer aux épreuves.
La dates limite pour s'inscrire dans la catégorie Challenger est fixée au 31 Mars 2024.

Les sommes versées au titre de l'inscription pour les épreuves de 6 Heures et les 24 Heures seront conservées par l'organisateur en cas de désistement ou annulation du fait du concurrent quel que soit le motif.
Tout délais de paiement non respecté entraînera l'annulation de l'inscription du concurrent avec effet immédiat sans remboursement des sommes déjà versées quel que soit le motif.

La participation d'un concurrent à la série pour la catégorie Challenger est conditionnée par l'acceptation exhaustive des conditions générales de participation et location du kart.

Article IV. Participation à l'épreuve.

Section IV.1 *Pilotes admis.*

L'épreuve est ouverte à tout pilote atteignant l'âge de 15 ans au cours de l'année 2024, détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité, délivrée par la FFSA et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.

L'épreuve est ouverte à tout pilote handisport atteignant l'âge de 15 ans au cours de l'année 2024, détenteur d'une licence nationale Karting "Pilote concurrent conducteur handisport", d'une licence nationale étrangère et de l'autorisation de son ASN, avec justificatif médical.

Le nombre **maximal** de participants est fixé **à 46 équipes.**

Section IV.2 *Dispositions spécifiques.*

Les pilotes devront rouler à allure réduite dans la voie des stands (vitesse limitée à 30 km/heure).

Le temps de roulage est déterminé par différence entre les temps de passage à la sortie et à l'entrée des stands.

Le poids minimum est celui du kart +pilote. Le contrôle se fera lors de chaque entrée dans la voie des stands. La direction de course se réserve le droit de suspendre la pesée à l'entrée de la voie des stands pour cas de force majeure sans appel possible.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

	Challenger Clé en main	Hyper Kart Nationale/KA 100	Hyper Kart Rotax EVO
Nombre pilotes	De 3 à 10 (Sauf 24 H minimum 4)		
Age minimum	15 ans dans l'année		
Type licence*	Validée 2024		
Poids minimum*	155 Kg	145 Kg	160 Kg
Nombre relais minimum			
6 Heures	10	8	8
24 Heures	45	35	35
Temps relais maximum	45 mn		
Temps repos minimum entre 2 relais	30 mn		
Temps minimum entre entrée et sortie des stands	A déterminer		
Durée roulage maximum			
6 Heures	2H	2H	2H
24 Heures	8H	8H	8H
Pneumatiques slick	6 Heures = 3 pneumatiques (AV/AR) - 24 Heures = 4 trains		
Pneumatiques pluie	NON		

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

Section IV.3 *Interventions piste.*

Aucun membre du team ne pourra venir en aide au pilote en difficulté sur la piste. Le pilote devra se mettre en sécurité et attendre l'intervention de l'équipe technique de l'organisateur.

Cette disposition s'applique depuis la ligne de sortie des stands et jusqu'à celle de l'entrée.

L'endroit de récupération des karts sera indiqué au briefing.

Section IV.4 *Ravitaillement/passage aux stands.*

Sécurité/Environnement.

- ravitaillement = pilote en dehors du kart, moteur éteint,
- extincteur = 6 kg à portée de main,
- tapis de sol réglementaire devant et dans le stand,
- intervention devant le stand du concurrent: maximum 3 intervenants + pilote.

Dans le stand :

Catégorie Hyper Kart.

- ✓ ***Interventions possibles dans la voie des stands*** :
  - Changement de bougie,
  - Graissage de la chaine,
  - Changement de batterie,
  - Remise en place du carénage (sans outil),
  - Changement de pilote,
  - Ajustement du lest amovible,
  - Changement du réservoir.

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS
Cédex 16
F.F.S.A.

- ✓ ***Système de démarrage.***

  Un démarreur extérieur peut être utilisé mais seulement devant le stand de l'équipage.

- ✓ ***Ravitaillement.***

  Réservoir amovible obligatoire, 3 maximum, carburant fourni par l'organisateur en zone technique.

Catégorie Challenger.

- ✓ Toute intervention sur le kart est faite par l'équipe technique de l'organisateur en zone technique.
- ✓ ***Interventions possibles dans la voie des stands :***
  - Changement de pilote,
  - Ajustement du lest amovible.

Article V. Matériel et Equipements (karts et matériels admis).

(a) *Châssis.*

Catégorie Hyper Kart.

Chaque équipage disposera d'un châssis PRAGA DARK LE MANS.

Seules les pièces suivantes sont libres :

- ➢ Le siège,
- ➢ Le volant et le moyeu de volant,
- ➢ Les pédales,
- ➢ La protection de la couronne (maximum 200 mm).

Toutes les autres pièces et accessoires doivent rester d'origine.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après accord des Commissaires Techniques et validation par les Commissaires Sportifs. Le cadre de remplacement devra être présenté lors de l'enregistrement du matériel.

Il devra être contrôlé par les Commissaires Techniques après remontage.

Liste des éléments pré-montés sur le cadre : biellettes, colonne de direction, arbre, siège, plancher.

Catégorie Challenger. voir contrat clé en mains.

(b) *Moteurs.*

Hyper Kart = 2 moteurs, plombés, conformes à la fiche d'homologation des Coupes de Marque constructeur (caractéristiques techniques, cotes, poids, diagrammes, photos, etc…),

Challenger = voir contrat clé en mains.

(c) *Pneumatiques (vendus par l'organisateur).*

Hyper Kart = Chaque équipage disposera de :

- 24 Heures = 4 trains de pneus slick (gommes à définir), en gestion libre et contrôlés dès les essais officiels.
- 6 Heures = 3 pneumatiques (avant et arrière).

(d) *Eclairage du kart (24 Heures).*

Le kart devra être équipé exclusivement de l'éclairage fourni lors de l'achat du châssis.

Eclairage défaillant	Remise en conformité exigée lors du prochain passage par le stand.
ou	Remise en conformité obligatoire, Présentation du drapeau Défaut technique.

(e) *Panneautage.*

Seules les personnes munies de la chasuble auront accès au muret des stands.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
- F.F.S.A. -

(f) *Carburant.*

L'essence SP98 sans plomb sera distribuée par l'organisateur et devra être utilisée par tous les concurrents dès le début des essais et jusqu'à l'arrivée de la course. Elle sera délivrée dans le récipient métallique prévu à cet effet exclusivement. Un volume maximal de ***30 litres*** sera délivré à chaque venue à la pompe.

Le paiement sera effectué à chaque passage par carte bancaire exclusivement.

- ***Lieu de fourniture*** : bâtiment technique,
- ***Stockage*** : Uniquement dans le stand,
- Limité à ***2 réservoirs pleins*** et le ***récipient métallique*** utilisé pour l'approvisionnement.

Le contrôle du stockage du carburant sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent.

(g) *Huile de mélange.*

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

(h) *Autres points spécifiques.*

Pour faciliter le graissage de la chaine, 1 trou est autorisé entre les 2 points de fixation du carter de chaîne au châssis ou aux paliers.

Article VI. Déroulement de l'épreuve.

Section VI.1 *Horaires des meetings (annexe 1).*

Section VI.2 *Enregistrement des équipages.*

Un représentant de chaque équipage devra passer au secrétariat d'organisation pour la confirmation définitive de son engagement. Il devra être muni de toutes les licences du Team. Les licences seront contrôlées et conservées par l'ASK-ACO. En cas d'absence d'une licence, l'engagement ne sera pas enregistré.

Il recevra les documents ou matériels suivants :

Désignation	Hyper Kart	Challenger.
Pilotes	1 bracelet par pilote	1 bracelet par pilote
Intervenants	5 bracelets	5 bracelets
Team Manager	1 bracelet	1 bracelet
Chasubles	3	3
Transpondeur (fourni)	1	1

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS
Cédex 16
F.F.S.A.

Section VI.3 *Enregistrement du matériel et des équipements.*

Voir l'Article 2.10 des Prescriptions Générales CIK-FIA. 2024.
Lors de l'enregistrement technique de chaque épreuve, il sera procédé à un marquage du châssis.
Un concurrent pourra changer le matériel déjà identifié lors de l'enregistrement technique jusqu'au début des essais qualificatifs.
Tout matériel changé devra être à nouveau présenté au contrôle technique.

Section VI.4 *Briefing.*

L'horaire et le lieu seront précisés dans le programme de l'épreuve.
La présence de tous les Concurrents et Pilotes concernés est obligatoire pendant toute la durée du briefing sous peine de sanction voire d'une possible disqualification de la compétition. 2 listes de présence devront être signées : une par les Pilotes et l'autre par les Concurrents.

Section VI.5 *Essais (24 Heures).*

Chaque épreuve se composera d'essais libres, d'essai(s) officiel(s) et d'essais qualificatif(s).

- Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 14H00 et 18H00.
- Les essais libres officiels se dérouleront le samedi entre 9H30 et 11H30 (n° de course obligatoire).

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire dès le début des essais, sous peine d'une amende de 100€.

Les essais qualificatifs se dérouleront sur 8 minutes. Des groupes pour les essais qualificatifs pourront être créés.

Lorsqu'un pilote rentrera ***avant la fin de la phase de qualification***, il ne pourra pas reprendre la piste et rejoindra directement le ***Parc Assistance Arrivée.***

Section VI.6 *Procédure de mise en grille.*

La grille de départ sera déterminée par le classement des essais qualificatifs, sans distinction de catégorie.

L'accès à la grille de départ sera fermé 30 mn avant le départ.

Section VI.7 *Procédure de course.*

Après lancement de type 'LE MANS", les karts effectueront un ou plusieurs tours de formation sous procédure de Safety Kart. Le départ sera donné "lancé" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation.

La course se déroulera sur une durée de 24 Heures/6 Heures, sans arrêt du roulage des karts, sauf cas de force majeure nécessitant son interruption.

Procédure en cas d'incident.

En cas d'incident, une neutralisation de la course pourra être mise en place (Safety Kart ou slow) par le directeur de course ou son adjoint. ***Procédure détaillée en annexe 2.***

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au **drapeau rouge**. Elle ne reprendra que sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident, le **drapeau rouge** pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course.

Section VI.8 *Procédure d'arrivée.*

La sortie de la voie des stands sera fermée dès la présentation du drapeau à damiers.

A l'issue de la 6ème /24ème heure de course, le drapeau à damiers sera présenté sur le kart en piste ayant effectué le plus grand nombre de tours.

Pour prétendre être classé, chaque concurrent encore en course devra franchir la ligne d'arrivée et se voir présenter le drapeau à damiers dans un délai maximum de 3 minutes après le début de sa présentation.

Section VI.9 *Procédure de podium.*

Les pilotes des équipages concernés devront se rendre au podium au plus tard 10 minutes après l'entrée en Parc Assistance Arrivée.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée.

Section VI.10 *Classement de chaque épreuve.*

Le classement officiel sera entériné à l'issue des vérifications techniques et sportives.

Un classement scratch et un classement Challenger seront établis.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

Section VI.11 *Classement du championnat.*

Chaque équipage gardera le même numéro pour l'ensemble du championnat.

Un classement hyper kart et un classement challenger seront établis.

Les points seront attribués comme suit :

En cas d'égalité de points, le classement général des 24 heures départagera les ex-aequo.

Classement	Challenger		Hyper kart	
	6H	24H	6H	24H
1er	25	50	25	50
2ème	18	36	18	36
3ème	15	30	15	30
4ème	12	24	12	24
5ème	10	20	10	20
6ème	8	16	8	16
7ème	6	12	6	12
8ème	4	8	4	8
9ème	2	4	2	4
10ème et tous classés	1	2	1	2

Lors du podium : coupes, bouquets de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers équipages.

Le titre de « CHAMPION DE FRANCE ENDURANCE HYPERKART » sera attribué à l'équipage Hyperkart ayant cumulé le plus de points.

Le titre de « CHAMPION DE FRANCE ENDURANCE CHALLENGER » sera attribué à l'équipage challenger ayant cumulé le plus de points.

Les Champions de France seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile 2024.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16 F.F.S.A.

Article VII. Contrôles et pénalités.

Les pénalités non prévues dans le présent règlement relèvent de l'article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA.

(a) *Pénalités à caractère général.*

Non-respect de la sécurité, de l'environnement	3 tours
Non-respect des Officiels et comportement anti-sportif	3 à 10 tours Disqualification, Commission de discipline

(b) *Pénalités châssis/carénage.*

Carénage décroché pendant l'épreuve	Remise en conformité exigée lors du prochain passage par le stand.
Lors du dernier relais	Constatation en parc arrivée, 1 tour de pénalité, sans appel possible.

Si le directeur de course juge nécessaire de faire rentrer le pilote pour une remise en conformité, il présentera le drapeau de défaut technique accompagné du numéro.

(c) *Pénalités de poids.*

De 0,1 à 1 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 1 tour de pénalité
De 1 à 2 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 2 tours de pénalité
De 2 à 3 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 3 tours de pénalité
De 3 à 4 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 4 tours de pénalité
De 4 à 5 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 5 tours de pénalité
Supérieur à 5 kg	1 tour par tranche de kg supplémentaire

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS
Cédex 16
F.F.S.A.

(d) *Pénalités de matériel.*

Pneus non marqués	Disqualification
Non-respect de la réglementation technique	Disqualification
Matériel non enregistré	Disqualification
Intervention sur un kart pendant une suspension au drapeau rouge	10 tours

(e) *Pénalités pour infractions sur la piste (sur décision des Commissaires Sportifs)*

Non-respect de la procédure de départ	1 tour, sauf couloirs, passage dans la voie des stands sans arrêt
Non-respect de la configuration du circuit (track limit).	1 tour
Couper la piste, moteur en marche ou non	3 tours
Présence sur la piste d'un membre du team	10 tours (disqualification si récidive)
Dépassement sous un drapeau jaune	3 tours
Non-respect du temps de roulage	Pénalité d'1 tour par minute d'infraction relevée
Utilisation d'un démarreur externe en dehors de la zone autorisée.	1 tour

(f) *Pénalités pour dépassement de vitesse maximum autorisée dans la voie des stands.*

1ère infraction	1 tour par tranche de 5 kms/h au-delà de la vitesse limite
2ème infraction et plus	3 tours par tranche de 5 kms/h au-delà de la vitesse limite

Pas d'appel de la sanction possible.

Article VIII. Annexe 1 - Horaires prévisionnels 24 heures

Vendredi 23 août 2024		
7H	Ouverture paddock	Circuit CIK
9H/12H	Enregistrement administratif	Module sportif
10H/12H30	Enregistrement technique	Bâtiment technique
10H30/12H00	Distribution essence	Zone technique
10H30/12H00	Distribution des pneumatiques	Zone technique
12H00/14H00	Pause déjeuner	
14H00/18H00	Essais libres	Circuit CIK
18h00 / 18h30	Animation circuit	Circuit CIK
18h15/19H00	Briefing des pilotes /concurrents	Module sportif
Samedi 24 août 2024		
7H	Ouverture paddock	Circuit CIK
8H30/9H00	Animation circuit	Circuit CIK
09H00/11H00	Essais officiels	Circuit CIK
11H00/11H30	Animation circuit	Circuit CIK
11H45/12H00	Essais qualificatifs	Circuit CIK
12H00 / 12H30	Animation circuit	Circuit CIK
13H00/13H45	Mise en grille	Circuit CIK
14H00	Départ des 24 heures Karting	Circuit CIK
Dimanche 25 août 2024		
14H00	Arrivée des 24heures Karting	Circuit CIK
14H15	Podium des 24 heures Karting	*Podium officiel Bât LE 24*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

Article IX. Annexe 1 - Horaires prévisionnels 6 Heures

Samedi 18 mai:/ Samedi 29 juin 2024		
7H	Ouverture paddock	Circuit *CIK/ PROST*
8H30/9H00	Briefing des pilotes /concurrents	Module sportif
9H15/11H15	Essais officiels	Circuit *CIK/ PROST*
11H30/11H45	Essais qualificatifs	Circuit *CIK/ PROST*
12H15/12H30	Mise en grille	Circuit *CIK/ PROST*
13H00	Départ des 6 heures Karting	Circuit *CIK/ PROST*
19H00	Arrivée 6 heures Karting	Circuit *CIK/ PROST*
19H15	Podium 6 heures Karting	*Podium officiel Bât LE 24*

Article X. Annexe 2 – Procédure Safety Kart

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
32, avenue de New-York
75781 PARIS Cédex 16
F.F.S.A.

(a) *Neutralisation de la course : Kart de Sécurité "Safety Kart".*

En cas d'incident, une neutralisation du circuit avec procédure Safety Kart sera d'application.

- ***Consignes aux officiels.***

Quand le Directeur de course donnera l'ordre d'utiliser le Safety Kart, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités pendant la durée de l'intervention. Interdiction de dépasser, reprise de la course après avoir franchi le drapeau vert, la procédure SLOW pouvant remplacer la procédure Safety Kart en cas de besoin.

Le Safety Kart, feux orange allumés, partira de son poste pour prendre la piste.

- ***Consignes aux pilotes.***

Tous les karts en course devront se mettre en file derrière le Safety Kart à une distance inférieure à 3 longueurs de kart. Il est absolument interdit de dépasser avant de passer devant un drapeau vert agité, sauf si un kart ralentit en raison d'un problème grave.

Lorsque le Safety Kart sera déployé, tout kart conduit de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes à tout moment sera signalé aux Commissaires Sportifs.

Pendant la procédure Safety Kart, les karts pourront entrer dans la voie des stands, mais ils ne pourront regagner la piste que si le feu orange est allumé à la sortie de la voie des stands. Il sera présenté de façon à permettre aux karts en attente à la sortie de la voie des stands de regagner la piste de course à une vitesse appropriée jusqu'à ce qu'ils rejoignent la fin de la file des karts derrière le Safety Kart.

Après le passage du dernier kart, la sortie des stands sera fermée au feu rouge.

Dans certaines conditions, le Directeur de course pourra demander au Safety Kart d'emprunter la voie des stands. Dans ce cas, et à condition que les feux orange du Safety Kart restent allumés, tous les karts devront le suivre sur la voie des stands sans se dépasser. Tout kart entrant dans la voie des stands dans ces conditions pourra s'arrêter devant le stand attribué à son équipe.

Lorsque le Directeur de course rappelle le Safety Kart, les feux orange sont éteints. C'est le signal qu'il rentrera à la fin du tour. A ce moment-là, le premier kart de la file derrière le Safety Kart peut imposer l'allure, et si nécessaire, se situer à plus de cinq longueurs du kart derrière lui. Aucun dépassement n'est autorisé avant le passage sur la ligne de départ.

Afin d'éviter le risque d'accident avant que le Safety Kart ne rentre à son poste, à partir du moment où les feux sont éteints, les pilotes doivent continuer à une allure n'impliquant ni accélération intempestive, ni freinage, ni toute autre manœuvre susceptible de mettre en danger d'autres pilotes ou de gêner le nouveau départ.

Après l'entrée du Safety Kart à son poste, les drapeaux verts agités seront présentés aux postes de commissaires. Ces drapeaux seront déployés un tour au maximum.

A la fin de la procédure Safety Kart, une fois que la piste est sous régime VERT, la sortie des stands restera fermée jusqu'au moment où le dernier kart (qui était en ligne derrière le Safety Kart) passe sur la piste au niveau de la sortie des stands.

Chaque tour accompli pendant que le Safety Kart est en piste, sera compté comme tour de course.

Si la course se termine alors que le Safety Kart est encore en piste, les karts se verront présenter le drapeau à damier sur la ligne d'arrivée selon la procédure normale sans être autorisés à doubler.